

Élections fédérales

L'AQDMD demande aux partis de se saisir du sujet de la fin de vie

Montréal, le 7 avril 2025 · Alors que les Canadiens s'apprêtent à élire leur prochain gouvernement, l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) invite les chefs de partis à se positionner sur l'harmonisation du Code criminel pour les demandes anticipées. La demande a été adressée aux différents chefs de partis dans un courrier du 4 avril.

« *Le sujet de la fin de vie touche, sans exception, tous les citoyen-nes du Canada, il ne doit pas passer en dernier des priorités malgré le contexte économique et international tendu* », estime le Dr Georges L'Espérance, président de l'AQDMD.

Harmoniser le Code criminel pour garantir l'accès aux demandes anticipées d'AMM : un sujet majeur pour l'aide médicale à mourir au Canada

L'AQDMD demande aux partis de s'engager à modifier le Code criminel afin d'assurer une égalité d'accès aux demandes anticipées d'AMM. L'absence de cadre juridique clair à l'échelle fédérale crée des incertitudes pour les patients et les professionnels de santé, freinant l'application d'un droit pourtant reconnu par le Québec. « *En garantissant un accès équitable aux demandes anticipées, le prochain gouvernement permettra aux personnes concernées de vivre leurs dernières années en toute sérénité, partout au Canada. Actuellement, seuls les citoyens québécois bénéficient de ce droit, mais l'absence de légalisation des demandes anticipées au niveau fédéral peut entraver la pratique de certains professionnels* », explique le Docteur L'Espérance.

Les personnes touchées par un trouble de santé mentale et les mineurs matures : des citoyens à ne pas oublier

L'AQDMD rappelle que d'autres sujets sont aussi en attente :

- Alors que **l'ouverture de l'AMM aux personnes atteintes de troubles de santé mentale** comme seule pathologie a été reportée à 2027, l'AQDMD appelle le prochain gouvernement à prendre les préparatifs au sérieux. « *Refuser l'AMM aux personnes souffrant de troubles mentaux graves et résistants aux traitements est discriminatoire. Il est temps d'avancer sur ce dossier et de **permettre aux provinces de se préparer adéquatement*** », souligne le Dr L'Espérance.

- L'AQDMD demande aussi **l'élargissement de l'AMM aux mineurs matures**, lorsque leur maladie est incurable et que leur mort est raisonnablement prévisible. « *La souffrance des patients atteints de maladies incurables n'est pas moindre parce qu'ils ont moins de 18 ans* », rappelle le Dr L'Espérance.

Les réponses ou les refus de se positionner sur ces enjeux de dignité et de droits des citoyens seront publiés par voie de communiqué de presse, sur le site et sur les médias sociaux de l'AQDMD.

À propos de l'AQDMD

Fondée en 2007, l'AQDMD est une association citoyenne dont la mission est d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité. Pour en savoir plus : <https://aqdmd.org/>.

Renseignements : Laurie Marcellesi - laurie.marcellesi@winkstrategies.com - 514 558 3703